

# CHARTRE DU VISITEUR BÉNÉVOLE LÈGE CAP-FERRET

## \_\_ PREAMBULE

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale. Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. Être bénévole en qualité de visiteur, c'est s'engager pour une belle et grande cause nationale. C'est apporter une aide, un soutien dans un enrichissement réciproque, en vue de favoriser le lien social et rompre l'isolement des personnes âgées.

### **Rôle du bénévole avec les personnes visitées**

L'action des bénévoles consiste à effectuer des visites de convivialité au domicile des personnes en ayant fait la demande ou ayant accepté la proposition.

Dans ce cadre, le visiteur bénévole écoute, échange et peut répondre aux souhaits des personnes (faire des activités manuelles, ludiques, culturelles...). Les modalités de visites : individuelles ou en binômes / temps passé / régularité sont à définir avec la coordinatrice.

## 1/ Des valeurs qui définissent le projet :

### > L'ÉCOUTE

- Entendre ce qu'exprime et demande la personne visitée.
- Ne pas faire de projet à la place de la personne, être dans une attitude de disponibilité et d'écoute.

Signatures :

## ➤ LE RESPECT

- Respecter la personnalité, la dignité, la liberté et les opinions des personnes visitées, ce qui exclut toute propagande politique ou religieuse.
- Savoir respecter la parole reçue et ne pas l'interpréter.
- Ne pas se substituer aux professionnels ou à la famille.
- Savoir accepter ses impuissances et ses frustrations par rapport à une visite.

## ➤ LA DISCRETION ET LA CONFIDENTIALITE :

- Être présent sans envahir. Savoir s'effacer devant la famille ou les amis et ne pas prendre leur place.
- Savoir garder pour soi les confidences reçues et ne pas juger.
- Les bénévoles s'engagent à garantir le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes visitées.

## ➤ L'ENGAGEMENT :

- S'engager dans la mesure du possible, à exercer son activité de façon régulière en accord avec la personne visitée.
- L'action du visiteur bénévole s'inscrit dans la durée, il peut décider d'interrompre sa
- Collaboration à tout moment mais il doit en aviser la personne chargée de la coordination.

## ➤ LE TRAVAIL EN GROUPE :

- Participer régulièrement aux réunions d'équipe.
- Savoir passer le relais à un autre membre du groupe, pour des raisons personnelles ou à la demande de la personne visitée.
- Savoir transmettre les informations importantes et utiles permettant d'améliorer la qualité de la relation.

## ➤ LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS :

- Informer le coordinateur en cas de constat d'un besoin de soutien de la personne visitée, toujours en accord avec elle.
- Des solutions peuvent être discutées en équipe.
- A ces fins, la coordination pourra fournir un annuaire local répertoriant les institutions et services de proximité.

Signatures :

- L'équipe peut proposer d'autres actions de lutte contre l'isolement, en plus des visites à domicile.

## 2/ La zone géographique de l'action

- Le secteur est celui de la Commune de Lège Cap -Ferret.

## 3/ L'accompagnement proposé par le réseau

- Des temps de formation, de régulation, de réunions d'équipe, sont proposés aux visiteurs bénévoles.
- Ces temps d'échange sont précieux, ils permettent de consolider un esprit collectif.
- Le coordinateur s'engage à soutenir et accompagner le bénévole afin qu'il prenne sa place dans l'équipe et se sente en confiance dans sa mission auprès des aînés.
- Des outils sont proposés pour faciliter la relation avec les personnes visitées.
- Il est garant du cadre et des modalités dans lesquelles s'exerce la fonction du visiteur bénévole. Il est également garant du respect de l'éthique et des valeurs exprimées ci-dessus.

---

**Lu le :** .....

**Par : (nom du bénévole) :** .....

**Secteur choisi :** .....

**Signatures :**

Le Coordinateur

Le Bénévole

Signatures :